

Le **vendredi 09 septembre deux mille seize** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 29 août 2016, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VEROVE, Messieurs Marc BOUTROY, Monsieur Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Louis BOUTROY, Bruno FLAMENT, William ALLART.

Madame Gertrude LEJOSNE qui donne pouvoir à Madame CAMPION, Monsieur Frédéric LOKIETEK qui donne pouvoir à Monsieur Marc BOUTROY, Monsieur Fabien MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Didier HAMY.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

### **Intercommunalité**

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire rend compte de l'urgence à abréger le délai de convocation à un jour franc.

Il le soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que la discussion doit être ouverte et que chacun doit pouvoir s'exprimer librement, il propose le huis clos.

Adopté à l'unanimité.

Suite aux informations données le lundi 05 septembre 2016, il a été interpellé par 2 conseillers municipaux souhaitant une réunion.

Raison pour laquelle nous sommes réunis ce soir.

Il rend compte que certains habitants s'étonnent du non-respect du bassin d'emploi et de vie qui est le Calaisis, par conséquent du choix des élus.

Il convient qu'il sera difficile de trouver un accord local équitable pour le partage de l'actif/passif.

Il fait un compte rendu des différentes réunions de travail avec la CC3P.

Ensuite ont été évaluées les différentes incidences financières et patrimoniales.

Après en avoir délibéré :

L'Assemblée reconnaît son erreur de jugement en ayant pris cette direction.

Il faut préserver l'intérêt des habitants d'Escalles, l'économie locale et le territoire, et accepter de revenir sur la décision.

Géographiquement Escalles est dans le bassin de vie Calaisien

Le Cap Blanc Nez, Site remarquable, est à cheval sur Sangatte et Escalles.

Il est donc logique qu'il appartienne à la même intercommunalité, ce qui facilitera la gestion et la promotion touristique.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante ;

- De rapporter les délibérations N°s 32/2015 du 06/10/2015
- 29/2016 du 18/07/2016
- De donner son désaccord au rattachement à la CC3P

- De demander à Madame La Préfète de modifier le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal
- De demander à rejoindre la Communauté d'Agglomération du Calaisis au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- De demander que l'avis des élus de terrain soit pris en considération.

Par 11 VOIX POUR  
00 VOIX CONTRE  
00 ABSTENTION

L'Assemblée a adopté par 11 voix pour soit l'unanimité du Conseil Municipal.